

« Je refuse les meilleurs vœux d'appauvrissement du fédéral »

Les Communes wallonnes ont aussi reçu leur petite note du SPF Finances, comme à Bruxelles. Alors, l'impact du tax shift ? « Épouvantable ! »

● **Pascale SERRET**

Comme à Bruxelles, les Communes wallonnes ont bien reçu le courrier du SPF Finances sur les effets du tax shift.

En diminuant la fiscalité sur le travail, la réforme du fédéral a en effet des conséquences sur les recettes IPP rétrocédées aux Communes. Le courrier du fédéral présente donc à chaque entité un tableau en cinq ans de cet impact sur les finances communales.

Et alors ? « Alors, ça va faire 10 % de pertes en fin de période. Le fédéral a décidé de condamner les Communes », résume André Antoine (cdH).

En 2016... ou alors en 2017

Le président du Parlement wallon est également bourgmestre en titre à Perwez. Il a examiné la note de l'administration fédérale des Finances. « On nous avait dit : "2015 est une très mauvaise année pour les recettes IPP, mais vous récupérez en 2016, vous aurez une

avance". Il se fait qu'elle ne compense pas les pertes de 2015 : les pertes s'élèvent à 650 000 € dans ma Commune et on va recevoir 400 000 € », observe déjà André Antoine.

« Plus grave : il est mentionné qu'une partie du montant attendu pour 2016 pourrait n'être versé qu'en 2017... » soupire-t-il. Une incertitude de plus.

Il relève aussi que les montants indiqués année par année doivent être bien lus : ils sont cumulatifs. « Il y a bien un tout petit commentaire à ce sujet dans le courrier. Mais ces montants cumulatifs peuvent être trompeurs. Il aurait été plus honnête de faire figurer clairement la perte prévue pour chaque année. »

« On confond les budgets »

Le président cdH du Parlement wallon ne laisse rien passer. Même la bonne nouvelle de la note du SPF Finances : la réduction du taux de TVA sur la construction des bâtiments scolaires.

« Je vais dire que c'est une superbe ironie, pour ne pas être grossier, commente André Antoine. Notre recette IPP, elle est annuelle. Alors les travaux dans les bâtiments scolaires, c'est très bien ! Mais quelles sont les Communes qui en programment chaque année ? Et surtout, on confond budget ordinaire, où interviennent les recettes IPP, et budget extraordinaire dont les travaux dépendent. On prend un peu les mandataires communaux

pour des ignorants... »

« Tout ça est calculé »

Au final, la Commune d'André Antoine va perdre plus de 10 % de ses recettes en 5 ans.

Et pour compléter le tableau, il ajoute des dépenses de transfert qui ont augmenté de façon inédite au cours de ces 8 dernières années (« +22 % pour la police, +57 % au poste sécurité incendie, +42 % pour le CPAS alors que nous ne sommes pas dans la région la plus exposée sur le plan social »), des recettes menacées pour ce qui est des dividendes d'intercommunales (« L'impôt des sociétés leur tombe dessus »).

Il y a néanmoins un bonus. Si le tax shift stimule l'emploi, les Communes bénéficieront d'un retour positif. Même si Antoine en doute. « Bon, admettons. Il faudra quand même attendre à peu près 2 ans avant d'avoir un retour IPP. Et puis, s'il y a un bénéfice, il sera très contrasté entre les Communes. »

Sa conclusion : « Moi, je refuse les meilleurs vœux... d'appauvrissement du fédéral. Charles Michel fait des cadeaux aux citoyens mais il présente la facture aux Communes. Il a décidé de les condamner. Elles n'auront pas d'autre recours que de se retourner vers les Régions. On régionalise donc le problème. J'y vois une forme de délitement de l'État et une façon aussi de contraindre à une nouvelle réforme de l'État. Là, on perçoit bien l'effet N-VA. Tout ça est strictement calculé ! » ■